Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215600206-20261019-732026BOHAL-DE

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Présents	:	13
Absents	:	2
Délégation	:	0
Votants	:	13

Séance du 19 octobre 2026

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Alain de CHABANNES

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BURBAN Murielle, BUSSON David, LE LUEL Rémy, LE BRETON Bernard, COTARD Jeannette, COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, RENAUD Mickael, BURBAN Nathalie, LE JALLÉ David, HAMON Laurence, GUILLERON Jennifer.

ABSENTS excusés : BRAUD Jérémy PHILIPPE Aurélie

Date de convocation : 13 octobre 2026

Mme BURBAN Murielle est nommée secrétaire de séance

732026	**Réfection de la gouttière entre le bâtiment du CCAS et le bar Le Bewann — Validation du devis et participation financière**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des travaux de réfection de la gouttière située entre le bâtiment abritant le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le bar Le Bewann.

À ce titre, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise locale MADA COUVERTURE, située à Bohal. Le devis portant la référence D2609B-006, émis le 18 septembre 2026, s'élève à un montant total de 910,41 € HT, soit 1 092,49 € TTC (TVA à 20 %). Ce devis comprend notamment la mise en place d'un échafaudage, la dépose de l'ancienne gouttière, la fourniture et pose d'une gouttière demi-ronde en zinc, ainsi que la pose d'ardoises et d'une bavette en zinc.

Concernant le financement de cette intervention, il est proposé la répartition suivante :

- Une participation forfaitaire de la commune à hauteur de 400 €, imputée sur le budget "commerce".
- Le solde, soit 692,49 €, sera pris en charge par le CCAS, sous réserve de l'accord de son propre Conseil d'Administration.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant l'imbrication des bâtiments et la nécessité de répartir les coûts d'entretien,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à [l'unanimité / la majorité] :

- **APPROUVE** les travaux de couverture et de zinguerie décrits dans le devis D2609B-006 de l'entreprise MADA COUVERTURE, d'un montant total de 1 092,49 € TTC.
- **VALIDE** la participation financière de la commune à hauteur de 400 €, imputable au budget commerce de l'exercice en cours.
- **DIT** que le solde de la facture, soit 692,49 €, sera supporté par le CCAS, sous réserve de la validation de cette dépense par les instances délibérantes du CCAS.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tout document nécessaire à la réalisation de cette opération, une fois l'accord du CCAS obtenu.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 03/11/2026
Alain de CHABANNES, Maire